

Procès-verbal de séance

Séance du 06 novembre 2014

L'an deux mille quatorze le six novembre, à 20h30, le conseil municipal, convoqué le 28 octobre 2014, s'est réuni en séance publique à la Mairie de Saint-Germain-sur-Rhône, sous la présidence d'Alain LAMBERT, Maire.

PRESENTS : Alain LAMBERT, Daniel DUCLOSSON, Dominique REY, Philippe GUICHARD, Christine BLANCHET, Frédérique KHAMMAR, Isabelle KIT, Ghislaine LANOIR, Christian LECHEVREL, Frédéric MERLET, Séverine PASSAQUAY	Nombres de membres :
EXCUSES :	En exercice : 11
ABSENTS :	Présents : 11
	Votants : 11

Ghislaine Lanoir est nommée secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal de séance du 17 septembre 2014, à l'unanimité.

Délibération n° 2014/11/63

Urbanisme – Taxe d'aménagement reconductible annuellement de plein droit

La délibération n° 2011/09/25 du 26 septembre 2011, dont l'échéance expirait au 31 décembre 2014, sera reconduite de plein droit annuellement à compter du 1^{er} janvier 2015.

Unanimité

Délibération n° 2014/11/64

Intercommunalité – Signature d'une convention avec la CCS pour la gestion du site «Les Rippes» et «La Crétaz»

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune possède sur son territoire un patrimoine naturel à forte richesse environnementale.

La Communauté de Communes de la Semine s'est engagée, avec l'appui d'Asters-Conservatoire d'espaces naturels de Haute-Savoie, pour mener à bien un programme pluriannuel de préservation et de valorisation des milieux naturels remarquables.

Les friches à molinie «Les Rippes» et «de La Crétaz» font partie des sites retenus pour ce programme.

Il donne lecture du projet de convention validé le 2 juillet 2013 par la Communauté de Communes de la Semine précisant les modalités du partenariat entre les parties afin d'assurer la maîtrise d'œuvre des travaux de gestion du site et notamment les conditions de mise à disposition des parcelles concernées à la Communauté de Communes de la Semine pour en assurer la réalisation.

Unanimité

Délibération n° 2014/11/65

Désignation d'un correspondant défense

Créée en 2001 par le Ministère Délégué aux anciens combattants, la fonction de correspondant à la défense a vocation à développer le lien armée – nation et promouvoir l'esprit de défense. Le rôle du correspondant défense est essentiel pour associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense.

Au sein de chaque conseil municipal est désigné cet interlocuteur privilégié des administrés et des autorités civiles et militaires du département et de la région sur les questions de défense.

Les correspondants défense remplissent une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense. Ils sont les acteurs de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes, de l'actualité défense, le parcours citoyen, le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité.

Considérant le renouvellement du conseil municipal en mars 2014, le conseil municipal désigne Monsieur Philippe Guichard pour assurer la fonction de correspondant défense.

Unanimité

Délibération n° 2014/11/66

Recensement de la population en 2015 – Recrutement d'un agent recenseur

Recensement de la population réalisé du 15 janvier au 14 février 2015 par Madame Angélique PICCINI, domiciliée dans notre commune.

Percevra une rémunération forfaitaire de mille trois cents euro pour l'ensemble de sa mission.

Unanimité

Une large campagne de communication sur ce sujet sera prochainement lancée.

Délibération n° 2014/11/67

Modification du tableau des postes - Création d'un poste d'attaché territorial

Considérant l'évolution probable de la collectivité liée à la réforme des collectivités territoriales, Monsieur le Maire propose de créer un poste d'attaché territorial dès le 1^{er} janvier 2015, poste qui sera toutefois pourvu uniquement lorsque la nécessité sera avérée.

Unanimité

Délibération n° 2014/11/68

Travaux sur bâtiments communaux – Remplacement des luminaires du restaurant

Considérant la nécessité de procéder au renouvellement des luminaires installés depuis de nombreuses années dans le restaurant communal «Le Saint-Germinois», équipements consommateurs d'énergie et peu producteurs de luminosité, le conseil municipal valide le devis établi par l'entreprise KIT eLEC pour un montant de 1968,10€ HT.

Unanimité

Délibération n° 2014/11/69

Eclairage public – Vérifications électriques périodiques réglementaires, détection des non conformités des installations d'éclairage public de la commune

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a dernièrement signé une convention de prestation d'éclairage public avec Energie et Services de Seyssel (ESS), par laquelle elle lui confie la gestion de l'exploitation et de la maintenance curative. Cette convention permet à la commune de respecter ses obligations, en particulier en ce qui concerne la sécurité des personnes et des biens. Les installations d'éclairage public sont soumises au décret n° 88-1056 du 14 novembre 1988, modifié par les articles R4215-1 à R4215-17 du code du travail. Le contrôle périodique des installations et ouvrages d'éclairage public existants, est encadré par un arrêté du 10 octobre 2000. Ce dernier rend les contrôles obligatoires et fixe la périodicité, l'objet et l'étendue des vérifications des installations électriques au titre de la protection des travailleurs, ainsi que le contenu des rapports relatifs aux dites vérifications.

Conformément aux articles 2.4 et 5.1 de la convention de prestation de l'éclairage public signée avec ESS, la commune s'engage à traiter les contrôles de conformité, notamment pour des questions de sécurité des biens, des personnes et de l'exploitant. ESS a donc lancé un appel d'offres afin de sélectionner un prestataire agréé dans le but de réaliser les contrôles de conformité périodiques. Bénéficiant du volume cumulé des besoins sur l'ensemble des trente-six communes signataires de la convention, ce diagnostic sera facturé

à la commune pour un montant forfaitaire de 6,00€ HT par point lumineux et de 25,00€ HT par armoire. Selon l'estimatif du nombre de points lumineux et d'armoires, la facture s'élèverait à environ 1.022€ HT, somme à prévoir au budget 2015. Monsieur le Maire indique que ce prix est certainement plus compétitif que si la commune avait agi seule. Il rappelle aussi au conseil municipal que la commune fera ensuite procéder aux éventuels travaux de mise en conformité, selon les remarques présentées dans le rapport établi par le prestataire réalisant le contrôle technique, conformément à la réglementation en vigueur.

Unanimité

Renouvellement des contrats d'assurances au 1^{er} janvier 2015. Rapport d'analyse des offres.

Vu le rapport établi par le Cabinet Gotteland – Loof & Associés après l'ouverture des plis qui s'est déroulée le 30 octobre dernier, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à passer les marchés avec les organismes retenus, selon la délégation consentie par délibération n° 2014/03/26 en date du 28 mars 2014, paragraphe 4.

Composition du marché pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2019 :

- ☞ Lot 1. dommage aux biens et bris. Attributaire : GAN Assurances
- ☞ Lot 2. flotte automobile et divers. BRETEUIL Assurance Courtage
- ☞ Lot 3. responsabilité civile. Attributaire : GAN Assurances
- ☞ Lot 4. protection juridique. Attributaire : CFDP Assurances

Questions diverses et informations

- Plan Local d'Urbanisme ou Plan Local d'Urbanisme Intercommunal? La décision sera prise lors du conseil communautaire programmé le 2 décembre prochain. Le cas échéant, c'est une partie, voire toute la compétence urbanisme qui sera transférée par chacune des communes membres à la CCS dès le 1^{er} janvier 2015.
- Dans une suite logique du transfert de l'urbanisme à la CCS, et dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales, Monsieur le Maire souhaiterait que soit étudiée la création d'une commune nouvelle, préalable indispensable avant le regroupement des intercommunalités prévu au 1^{er} janvier 2017. Les services de l'Etat et des Finances seront sollicités pour apporter aux communes de la Semine les éléments nécessaires à l'étude de cette évolution et à la prise de décision.
- Projet de construction d'un centre de secours à Seyssel 74. Les communes du territoire de la Semine seront associées à ce projet. Le montage financier est en cours. A ce jour, une prévision de 80.000€ serait à inscrire aux budgets des deux prochaines années pour la commune de Saint-Germain-sur-Rhône.
- Projet d'aménagement du bâtiment de l'ex garderie : étude de faisabilité en cours.
- Le nouveau site internet de la commune devrait voir le jour avant la fin de l'année. Frédérique Khammar est en charge de ce dossier.
- Agenda :
 - ☞ présentation de la synthèse du diagnostic territorial du PLU lors d'une réunion publique le 19 novembre 2014 à 19h00 à la salle des fêtes.
 - ☞ distribution des colis de Noël aux personnes âgées de plus de 70 ans le samedi 20 décembre par les membres du CCAS.

Ordre du jour épuisé, séance levée à 22h30

Le Maire,
Alain LAMBERT

